



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2012, À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Mario Landry, les conseillères et les conseillers, monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur Gaétan St-Pierre, madame Sylvie Vignet, monsieur Jacques Minville et madame Amélie Dionne.

Également présents: Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, OMA, avocat.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel qu'amendé:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012;
4. Discours du maire sur la situation financière de la Ville pour l'année 2012;
5. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires de certains membres du conseil;
6. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural pour l'immeuble du 92-96, rue Lafontaine;
7. Rejet d'un plan d'implantation et d'intégration architectural concernant l'immeuble du 281, rue Lafontaine;
8. Approbation d'un projet de bail à intervenir avec la Société immobilière du Québec concernant la location de locaux pour le poste de la Sûreté du Québec;

Rés. n°
557-2012

Procès-verbal du lundi 12 novembre 2012



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

9. Approbation d'un projet d'entente avec le Groupe financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité;
10. Approbation d'une entente de visibilité à intervenir avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et adhésion à l'AQME;
11. Modification à la convention exclusive en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques intervenue avec la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.;
12. Approbation d'un projet d'entente pour réaliser une étude de faisabilité quant à l'implantation d'une usine de biodiesel des sous-produits provenant d'abattoirs;
13. Appui au Club de vélos de montagne LA MEUTE et au Club d'athlétisme et de course à pied « Fil-oup ! » dans leurs démarches pour obtenir la présentation de la Coupe du Québec de Duathlon;
14. Approbation du calendrier séances ordinaires pour l'année 2013;
15. Approbation de la liste des priorités 2012-2017 pour le déneigement des rues et des trottoirs de la Ville;
16. Demande au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) de consentir à soumettre le conflit qui les oppose à la Ville dans le cadre du renouvellement de la convention collective actuellement échue depuis plusieurs années au processus d'arbitrage du ministère du Travail du Québec;
17. Embauche de secrétaires temporaires;
18. Mandat au procureur de la Ville, afin de procéder au recouvrement de certains comptes en souffrances;
19. Proclamation de la « Semaine de la justice réparatrice 2012 »;
20. Approbation de la liste des amendements budgétaires déposée le 8 novembre 2012;
21. Approbation d'une offre de services professionnels, de biens et de services en vue de l'organisation et du déroulement du processus électoral et de la tenue de l'élection générale de novembre 2013;
22. Acceptation de la proposition de GCI inc. concernant la migration du progiciel de gestion documentaire de Gestion Virtuelle AA WEB vers le progiciel Ultima;
23. Acceptation d'une offre de services pour la réalisation d'une étude et l'émission d'un rapport sur la protection incendie et l'établissement des classements d'assurance incendie;



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

24. Approbation de soumissions pour l'entretien des parcs et espaces verts pour les années 2013 à 2017;
25. Acceptation de l'offre de services de Vivre en Ville pour la réalisation d'études complémentaires en vue de la mise en œuvre du concept de quartier viable du Domaine Kogan;
26. Achat de couverts pour le Gala des Prestiges 2012;
27. Autorisation à verser certaines sommes à différents organismes dans le cadre de l'entente culturelle en vigueur;
28. Emprunt au fonds de roulement pour le financement des travaux de mise à niveau du chemin d'accès au Lieu d'enfouissement technique;
29. Affectation de sommes du surplus accumulé non affecté aux activités financières de l'année 2012 pour combler les sommes investies dans la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.;
30. Approbation des états financiers en date du 31 octobre 2012;
31. Approbation des comptes et salaires d'octobre 2012;
32. Condoléances à monsieur Denis Lagacé à la suite du récent décès de son beau-père;
33. Félicitations et remerciements à messieurs Alexandre Collin et Maxime Tardif pour leur acte de bravoure lors de l'incendie survenu au 126, rue Témiscouata le 6 novembre dernier;
34. Félicitations aux récipiendaires du Gala des prestiges 2013;
35. Avis de motion;
36. Période de questions orales;
37. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
558-2012

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 22 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
559-2012

4. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2012

Le maire, monsieur Michel Morin, fait lecture du discours sur la situation financière de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2012.

5. DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Le greffier, M^e Georges Deschênes, dépose devant ce conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Michel Morin, et des conseillères et des conseillers, monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur Gaétan St-Pierre, madame Sylvie Vignet, monsieur Jacques Minville, monsieur Mario Landry et madame Amélie Dionne.

6. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE DU 92-96, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 2 octobre 2012, madame Renée Simard présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin qu'il soit procédé à la pose d'un garde-corps en fer forgé blanc devant les fenêtres donnant sur le coin sud-est de l'immeuble situé au 92-96, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 10 octobre 2012, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 relatives à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Renée Simard visant l'installation d'un garde de protection en fer forgé de couleur blanc en façade de son immeuble situé au 92-96, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
560-2012

7. REJET D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 281, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 2 octobre 2012, monsieur Gaétan Devost présentait au comité consultatif d'urbanisme, un plan d'implantation et d'intégration archi-



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

tecturale pour le bâtiment situé au 281, rue Lafontaine, afin qu'il soit procédé à l'installation d'une enseigne posée à plat sur une marquise existante au-dessus de l'entrée de l'immeuble;

ATTENDU qu'en date du 10 octobre 2012, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil de ne pas accepter le plan déposé puisque le projet ne respecte pas les dispositions contenues au règlement numéro 1260-2 relatives à l'affichage;

ATTENDU que l'enseigne proposée s'intègre mal aux autres enseignes des locaux commerciaux voisins, notamment en raison de son design trop rudimentaire;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rejette le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Gaétan Devost visant l'installation d'une enseigne posée à plat sur la façade avant de l'immeuble situé au 281, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
561-2012

8. APPROBATION D'UN PROJET DE BAIL À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX POUR LE POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil approuve le projet de bail, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société immobilière du Québec (SIQ) concernant la location de locaux pour le poste de la Sûreté du Québec à l'édifice Rosaire-Gendron, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 avril 2022 et autorise le directeur général à signer ledit bail pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
562-2012

9. APPROBATION D'UN PROJET D'ENTENTE AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA CONCERNANT LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES PAYÉS EN TROP PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité;

ATTENDU qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
563-2012

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet:

QUE la Ville de Rivière-du-Loup, sous la recommandation de l'Union des municipalités du Québec, accepte l'entente de règlement jointe en annexe à la résolution selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. APPROBATION D'UNE ENTENTE DE VISIBILITÉ À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET ADHÉSION À L'AQME

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil approuve l'entente de visibilité, annexée à la résolution, à intervenir avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) pour la présentation du 27^e congrès qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 8 au 10 mai 2013 et autorise le maire à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Autorise la trésorière à verser à l'AQME une somme de 195 \$ taxes en sus à titre de frais d'adhésion de la Ville pour l'année 2012-2013 et désigne le maire à titre de représentant de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
564-2012

11. MODIFICATION À LA CONVENTION EXCLUSIVE EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

ATTENDU que ce conseil, par sa résolution numéro 180-2010 du 22 mars 2010, approuvait la signature d'une convention exclusive en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques avec la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SEMER);

ATTENDU que l'intention des parties était alors, entre autres, de confier la conception, la construction et l'entretien des installations de biométhanisation, de valorisation et de commercialisation du biométhane à la SEMER;

ATTENDU que l'appel de candidatures pour la sélection d'un partenaire privé à la SEMER incluait les phases de conception et de construction des installations;

ATTENDU que ces phases ne sont pas reflétées dans l'objet de la convention exclusive intervenue entre la Ville et la SEMER;



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

	<p>ATTENDU que les partenaires à cette convention conviennent de la modifier, afin d'y refléter cette intention;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p> <p>QUE ce conseil accepte de modifier l'article 3.1 de la convention exclusive en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques intervenue avec la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. afin d'y ajouter à la fin de l'article les mots: « la conception, la construction et l'entretien d'une installation de biométhanisation, de valorisation et de commercialisation du biométhane. »;</p> <p>Autorise le maire et le greffier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 565-2012</p>	<p>12. APPROBATION D'UN PROJET D'ENTENTE POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ QUANT À L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE BIODIESEL DES SOUS-PRODUITS PROVENANT D'ABATTOIRS</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur général, approuve le projet d'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec le Réseau d'expertise et de développement en biométhanisation pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'une usine de production de biodiesel à partir des sous-produits gras provenant des abattoirs et autorise le maire à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 566-2012</p>	<p>13. APPUI AU CLUB DE VÉLOS DE MONTAGNE LA MEUTE ET AU CLUB D'ATHLÉTISME ET DE COURSE À PIED « FIL-OUPI » DANS LEURS DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRÉSENTATION DE LA COUPE DU QUÉBEC DE DUATHLON</p> <p>ATTENDU que les Club de vélos de montagne LA MEUTE et Club d'athlétisme et de course à pied « Fil-oup ! » de Rivière-du-Loup souhaitent déposer la candidature de la Ville de Rivière-du-Loup pour obtenir la présentation d'une tranche de la coupe québécoise de Duathlon à l'été 2013;</p> <p>ATTENDU que l'activité doit se dérouler dans les limites de la Ville de Rivière-du-Loup et que la contribution des services municipaux est nécessaire pour la tenue d'un tel événement;</p> <p>ATTENDU que l'implication de la Ville doit être confirmée officiellement dans le dossier de candidature;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p>

Procès-verbal du lundi 12 novembre 2012



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
567-2012

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil appuie les démarches des Club de vélos de montagne LA MEUTE et Club d'athlétisme et de course à pied « Fil-oup ! » de Rivière-du-Loup en vue de présenter la candidature de la Ville de Rivière-du-Loup pour la tenue d'une tranche de la coupe du Québec de Duathlon à l'été 2013;

Confirme aux Club de vélos de montagne LA MEUTE et Club d'athlétisme et de course à pied « Fil-oup ! » de Rivière-du-Loup son intention d'accorder le support nécessaire aux organisateurs de l'événement selon les dispositions des politiques et programmes en vigueur à la Ville de Rivière-du-Loup;

Mandate le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, afin d'assurer la coordination entre les promoteurs de cet événement et les différents services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. APPROBATION DU CALENDRIER SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU qu'à la suite des modifications législatives apportées par le projet de Loi 82 entrée en vigueur en juin 2008, les dispositions concernant la fixation des dates des séances ordinaires du conseil ont été modifiées;

ATTENDU que dorénavant, les dates des séances ordinaires doivent être fixées par résolution avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2013:

Dates	Heures
Lundi 14 janvier 2013	20 h 00
Lundi 28 janvier 2013	20 h 00
Lundi 11 février 2013	20 h 00
Lundi 25 février 2013	20 h 00
Lundi 11 mars 2013	20 h 00
Lundi 25 mars 2013	20 h 00
Lundi 8 avril 2013	20 h 00
Lundi 22 avril 2013	20 h 00



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Dates	Heures
Lundi 13 mai 2013	20 h 00
Lundi 27 mai 2013	20 h 00
Lundi 10 juin 2013	20 h 00
Mardi 25 juin 2013	20 h 00
Lundi 8 juillet 2013	20 h 00
Lundi 19 août 2013	20 h 00
Lundi 9 septembre 2013	20 h 00
Lundi 23 septembre 2013	20 h 00
Mardi 1 ^{er} octobre 2013	20 h 00
Lundi 11 novembre 2013	20 h 00
Lundi 25 novembre 2013	20 h 00
Lundi 9 décembre 2013	20 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
568-2012

15. APPROBATION DE LA LISTE DES PRIORITÉS 2012-2017 POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, accepte la liste des priorités de déneigement des rues et des trottoirs pour les années 2012 à 2017 annexée à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
569-2012

16. DEMANDE AU SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CSN) DE CONSENTIR À SOUMETTRE LE CONFLIT QUI LES OPPOSE À LA VILLE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ACTUELLEMENT ÉCHUE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES AU PROCESSUS D'ARBITRAGE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup prend acte du rejet unanime des dernières propositions patronales par le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) lors de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2012;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup constate à l'instar du syndicat, qu'une impasse subsiste entre les parties à l'intérieur de la présente ronde de négociations;



Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal



Numéros de résolution

ATTENDU qu'à ce jour, trente rencontres de négociation se sont tenues dont dix-neuf en présence d'un conciliateur-médiateur du ministère du Travail du Québec, lesquelles n'ont pas permis la conclusion d'une entente;

ATTENDU que le conciliateur-médiateur du ministère du Travail du Québec a décidé de suspendre les rencontres de conciliation jusqu'à une date indéterminée;

ATTENDU que depuis le début des négociations, la Ville de Rivière-du-Loup a toujours refusé catégoriquement d'implanter un plancher d'emplois;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup rappelle ses principaux objectifs dans cette négociation, à savoir:

1. Des échelles salariales qui s'inscrivent dans la moyenne des villes comptant sensiblement la même population, les mêmes services et la même capacité de payer;
2. Le partage équitable du coût du service courant et du déficit de capitalisation du régime complémentaire de retraite;
3. Un partage juste du programme d'assurance salaire.

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que les demandes présentées au syndicat sont importantes et exigeantes, toutefois elle rappelle avoir le devoir et la responsabilité de déposer ces demandes au nom des contribuables puisqu'elles ont pour but de ramener des conditions de travail raisonnables dans un contexte municipal;

ATTENDU que la dernière proposition présentée par la Ville assurait le maintien des conditions de travail des employés réguliers actuels par un traitement net légèrement bonifié malgré les changements légitimes demandés;

ATTENDU que la dernière proposition déposée par l'employeur permettait de protéger la grande majorité des acquis des personnes salariées régulières, consacrait plusieurs avantages supplémentaires aux personnes salariées temporaires ainsi qu'une stabilité d'emploi et permettait la signature d'un contrat de travail à long terme ayant pour objectif de jeter les bases d'une nouvelle collaboration employeur/syndicat;

ATTENDU que l'ensemble des élus désirent réitérer la confiance totale et inconditionnelle envers les membres du comité de négociation patronal et qu'il ne peut être question d'élargir le mandat confié à ces mandants;

ATTENDU que la convention collective est échue depuis le 31 décembre 2008 et qu'il n'est pas souhaitable de laisser perdurer inutilement cette situation;

ATTENDU que la perspective de conclure une entente n'est pas prévisible à court terme, mais que ce différend doit nécessairement trouver un aboutissement;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de confier le présent litige à une tierce personne, neutre et impartiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

	<p>Que ce conseil informe le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) qu'il est officiellement disposé à déposer une demande d'arbitrage au ministère du Travail du Québec et demande au syndicat de prendre position officiellement quant à cette offre et de lui transmettre sa décision par écrit d'ici le 30 novembre 2012.</p> <p>Le conseiller, monsieur Jean-Guy Dionne, demande le vote:</p> <p>Pour: 7 Contre: 0</p> <p>ADOPTÉE PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL</p>
<p>Rés. n° 570-2012</p>	<p>17. EMBAUCHE DE SECRÉTAIRES TEMPORAIRES</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la conseillère en santé et en sécurité du travail et ressources humaines, procède à l'embauche de mesdames Isabelle Deschênes et Marie-Pier Côté, à titre de secrétaires temporaires à compter du 12 novembre 2012 pour combler un surcroît de travail ou un événement imprévisible pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2012 conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur qui lient les parties afin de constituer une liste de rappel.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 571-2012</p>	<p>18. MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE, AFIN DE PROCÉDER AU RECOUVREMENT DE CERTAINS COMPTES EN SOUFFRANCES</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Mario Landry:</p> <p>Que ce conseil mandate M^e Aline Dion, de l'étude Dubé, Dion, avocats afin de procéder à la perception de comptes en souffrance apparaissant à la liste annexée à la résolution, datée du 7 novembre 2012 et préparée par la trésorière du Service finances et trésorerie.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 572-2012</p>	<p>19. PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012 »</p> <p>ATTENDU qu'encore cette année, la Semaine de la justice réparatrice a lieu du 18 au 25 novembre 2012 sous le thème « Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure »;</p> <p>ATTENDU que le Service correctionnel Canada, partenaire de l'organisation de l'événement depuis 1996, reconnaît que la justice réparatrice est une approche</p>



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

qui traite des divers besoins des personnes touchées par des crimes et des conflits qui se produisent lorsqu'une personne a été blessée ou traitée de façon injuste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 25 novembre 2012 « Semaine de la justice réparatrice à Rivière-du-Loup. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Monsieur le maire proclame ensuite la semaine du 18 au 25 novembre 2012 « Semaine de la justice réparatrice à Rivière-du-Loup » et invite la population à découvrir le rôle que joue les organisateurs de l'événement auprès de la population canadienne en visitant le site Internet <http://www.csc-scc.qc.ca>.

Rés. n°
573-2012

20. APPROBATION DE LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES DÉPOSÉE LE 8 NOVEMBRE 2012

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance de la liste des amendements budgétaires déposée par la trésorière en date du 8 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Jean-Guy Dionne:

Que ce conseil approuve et adopte la liste des amendements budgétaires datée du 8 novembre 2012 déposée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
574-2012

21. APPROBATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, DE BIENS ET DE SERVICES EN VUE DE L'ORGANISATION ET DU DÉROULEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL ET DE LA TENUE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE NOVEMBRE 2013

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels, la fourniture de biens et de services en vue de l'organisation et du déroulement du processus électoral et de la tenue de l'élection générale de novembre 2013, ce conseil a reçu deux soumissions;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse des soumissions déposées, le comité de sélection a constaté que le soumissionnaire ACCEO Solutions inc. avait ajouté des clauses légales au devis d'appel d'offres venant modifier certaines clauses du devis et l'étendue de certaines obligations du soumissionnaires, et ce, en contravention des dispositions du devis d'appel d'offres, notamment celles des articles 6.1, 6.3 et 6.10;



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

	<p>ATTENDU que ce conseil juge que ces ajouts constituent une informalité sur un élément essentiel de l'appel d'offres et du contrat à intervenir rendant la soumission non conforme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du comité de sélection, déclare non conforme sur un élément essentiel du devis d'appel d'offres la soumission d'ACCEO Solutions inc.;</p> <p>Accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Innovision+ inc., au montant de 24 824,32 \$ taxes en sus, et autorise le greffier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 575-2012</p>	<p>22. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE GCI INC. CONCERNANT LA MIGRATION DU PROGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE DE GESTION VIRTUELLE AA WEB VERS LE PROGICIEL ULTIMA</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, accepte la proposition de GCI inc., au montant de 13 575 \$ taxes en sus, pour la migration du progiciel de gestion documentaire « Gestion Virtuelle AA WEB » vers le progiciel « UltimaMD » et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 576-2012</p>	<p>23. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET L'ÉMISSION D'UN RAPPORT SUR LA PROTECTION INCENDIE ET L'ÉTABLISSEMENT DES CLASSEMENTS D'ASSURANCE INCENDIE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, accepte l'offre de services de OPTA Intelligence informationelle inc., au montant de 21 196 \$ taxes en sus, pour l'étude et l'émission d'un rapport sur la protection incendie et l'établissement des classements d'assurance incendie et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
577-2012

24. APPROBATION DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR LES ANNÉES 2013 À 2017

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, accepte les soumissions des entreprises suivantes pour l'entretien des parcs et espaces verts pour les années 2013 à 2017 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Lots	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
1A	9078-6112 Québec inc. (Méchoui Bélan)	172 750 \$
1B, 2A, 2B, 3B, 4A et 4B	Décor Paysager G. A.	355 610 \$
3A	Entreprises Yvan Charest enr.	26 280,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
578-2012

25. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE VIVRE EN VILLE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE QUARTIER VIABLE DU DOMAINE KOGAN

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil accepte l'offre de services de Vivre en Ville annexée à la résolution, du 22 octobre 2012, au montant de 24 960 \$ taxes en sus, pour la réalisation d'études complémentaires en vue de la mise en œuvre du concept de quartier viable du Domaine Kogan et autorise le directeur général à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

Procède à un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 25 000 \$ remboursable en deux versements annuels, égaux et consécutifs de 12 500 \$ à compter du 1^{er} juin 2013, afin de financer ledit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
579-2012

26. ACHAT DE COUVERTS POUR LE GALA DES PRESTIGES 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 330 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'achat de trois couverts pour le Gala des Prestiges qui s'est tenu le 10 novembre 2012 et auquel la conseillère,



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
580-2012

madame Amélie Dionne, et le maire suppléant, monsieur Mario Landry, accompagné de son épouse, ont assisté pour représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. AUTORISATION À VERSER CERTAINES SOMMES À DIFFÉRENTS ORGANISMES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CULTURELLE EN VIGUEUR

Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, dans le cadre de l'Entente de développement culturel en vigueur, autorise la trésorière à verser les sommes ci-dessous aux organismes suivants:

Organisme	Montant
Le Musée du Bas-Saint-Laurent	1 000 \$
La Corporation de patrimoine en spectacle	3 000 \$
La Corporation du Centre culturel de la région de Rivière-du-Loup inc.	1 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
581-2012

28. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CHEMIN D'ACCÈS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil autorise la trésorière à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 86 000 \$ remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs d'une somme de 17 200 \$ à compter du 1^{er} mars 2013 pour financer la mise à niveau du chemin d'accès au Lieu d'enfouissement technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
582-2012

29. AFFECTATION DE SOMMES DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'ANNÉE 2012 POUR COMBLER LES SOMMES INVESTIES DANS LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil autorise la trésorière à procéder à l'affectation d'une somme de 475 000 \$ du surplus accumulé non affecté aux activités financières de l'année 2012 pour combler les sommes investies dans le projet de la Société d'économie



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

<p>Rés. n° 583-2012</p>	<p>mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SEMER) en 2012.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>30. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 31 OCTOBRE 2012</p> <p>ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance des états financiers déposée par la trésorière en date du 31 octobre 2012;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil approuve et adopte les états financiers datés du 31 octobre 2012 déposés par la trésorière conformément à l'article 105.4 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., chapitre C-19).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 584-2012</p>	<p>31. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 2012</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés dans la liste d'octobre 2012 soient approuvés et payés et que le maire et la trésorière soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 2 648 161,81 \$.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 585-2012</p>	<p>32. CONDOLÉANCES À MONSIEUR DENIS LAGACÉ À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON BEAU-PÈRE</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Denis Lagacé, directeur du Service des ressources humaines, et à sa conjointe, madame Johanne Moreau, à la suite du récent décès du père de cette dernière, ainsi qu'à tous les membres des familles Moreau et Pineau.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 586-2012</p>	<p>33. FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À MESSIEURS ALEXANDRE COLLIN ET MAXIME TARDIF POUR LEUR ACTE DE BRAVOURE LORS DE L'INCENDIE SURVENU AU 126, RUE TÉMISCOUATA LE 6 NOVEMBRE DERNIER</p> <p>Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Mario Landry:</p>



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéros de résolution

Rés. n°
587-2012

Que ce conseil reconnaisse le courage et la bravoure de messieurs Alexandre Collin et Maxime Tardif pour leur intervention courageuse et efficace au risque de leur propre vie, laquelle a permis de sauver la vie de tous les occupants du 126, rue Témiscouata lors de l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 6 novembre dernier et leur transmette, au nom de tous les contribuables, citoyennes et citoyens de Rivière-du-Loup, ses plus sincères félicitations et remerciements pour ce geste de civisme héroïque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34. FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES DU GALA DES PRESTIGES 2013

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil transmette ses plus sincères félicitations aux différents finalistes et récipiendaires du dernier gala de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup le 10 novembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35. AVIS DE MOTION

La conseillère, madame Amélie Dionne, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle présentera un nouveau règlement amendant le règlement numéro 1665, du 1^{er} octobre 2009, concernant la mise en place d'un programme de revitalisation du secteur résidentiel de la rue Témiscouata, afin de prolonger la date des travaux admissibles audit programme au 31 décembre 2013.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire répond aux questions orales provenant de la salle.

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier,

M^e Georges Deschênes, OMA, avocat

Le maire,

Michel Morin